

## Conditions Générales de Vente

---

### ARTICLE 1 - DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables pour tous nos services et produits et pour l'ensemble de notre clientèle.

Toute commande passée implique l'acceptation de nos conditions générales de vente définies ci-dessous. Sauf accord spécial écrit de notre part, toutes autres dispositions sont considérées comme nulles et sans effet à l'égard de Compost In Situ.

Les présentes conditions prévalent sur toutes clauses contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat, les contrats et documents du client. Les présentes conditions sont applicables à compter du 1er avril 2014.

### ARTICLE 2 - ACTIVITES

Compost In Situ fournit matériels, conseils, informations, études, ingénierie, expertise, assistance technique, accompagnement et toutes prestations de service dans les domaines de la valorisation des déchets organiques. Compost In Situ se réserve le droit de sous-traiter, à toute personne de son choix, certaines parties de la mission et d'imposer à ses sous-traitants des obligations telles que toutes les clauses du contrat soient respectées.

Les fournitures de la société Compost In Situ sont définies dans les contrats accords ou autres conventions dont les conditions générales sont réputées faire partie intégrante.

### ARTICLE 3 - MODALITES GENERALES D'INTERVENTION

Les demandes de fournitures ou/et de prestations de service doivent être adressées au siège social de Compost In Situ par courrier ou mail. Compost In Situ a un délai de 15 jours calendaires pour contester les termes d'une commande, dans l'hypothèse où elle ne correspond pas intégralement au devis fourni.

Les représentants de la société Compost In Situ ne sont pas tenus d'assurer une présence permanente sur le site d'intervention. Leurs visites sont effectuées de manière ponctuelle.

### ARTICLE 4 - VALIDATION

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes Conditions Générales de Vente avant passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.

### ARTICLE 5 - PROPRIETE INDUSTRIELLE

Toute reproduction ou communication de tous documents que Compost In Situ émet est interdite sans autorisation écrite préalable de la société Compost In Situ.

Sauf stipulation particulière, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle cessibles concernant les résultats tangibles et/ou intangibles résultant de l'exécution de la commande restent la propriété de Compost In Situ sans limitation de durée et sans limitation géographique.

### ARTICLE 6 - LIMITE DE LA MISSION

En sa qualité de prestataire de services, Compost In Situ ne saurait voir sa responsabilité engagée qu'en cas de manquement grave et dans les seules limites de la prestation de service.

Il n'appartient pas à Compost In Situ de s'assurer que ses constats, informations et/ou avis soient ou non suivis d'effet.



La responsabilité de Compost In Situ ne saurait être engagée en cas de mise en application non conforme à ses prestations.

Les informations fournies par Compost In Situ sont fondées sur les documents et données mis à la disposition par le client. Compost In Situ ne peut être tenu pour responsable dans le cas où ceux-ci se reveleraient incomplets ou erronés.

#### ARTICLE 7 - LIVRAISON

Les produits achetés sont livrés en France métropolitaine.

Au délai d'expédition s'ajoute le délai de traitement et d'acheminement.

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée au cours du processus de commande.

En cas de livraison par un transporteur nécessitant une prise de rendez-vous avec le client, ce dernier prendra contact dans les plus brefs délais pour convenir avec lui d'un rendez-vous de livraison, 60 jours au plus tard à compter de la date de validation de commande. Compost In Situ ne peut être responsable de retard de livraison dû exclusivement à une indisponibilité du client après plusieurs propositions de rendez-vous par le transporteur.

Lorsque qu'une commande comporte plusieurs produits en même temps et que ceux-ci ont des dates de livraison différentes, la date de livraison est basée sur la date la plus éloignée. Compost In Situ se réserve toutefois la possibilité de fractionner les expéditions. Seuls les produits expédiés sont alors débités. La participation aux frais de traitement et d'expédition seront facturées pour chaque envoi.

En cas de retard d'expédition, un mail sera adressé pour informer d'une éventuelle conséquence sur la date de livraison qui a été indiquée. En cas de retard de livraison, nous proposerons par mail une nouvelle date de livraison. En tout état de cause, en cas de retard de plus de 7 jours, le client bénéficie de la possibilité, d'annuler sa commande dans un délai de 60 jours ouvrés, conformément aux dispositions légales. Dans ce cas, si le client a reçu le produit après votre annulation, nous procéderons au remboursement du produit et aux frais de retour, à réception de celui-ci par nos soins, complet et dans son état d'origine.

Le client doit notifier au transporteur et à Compost In Situ toutes réserves sur le produit livré (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert...).

En cas de défaut constaté au déballage du produit ou dans le cas où le colis livré serait abîmé, le client doit contacter rapidement le service clientèle afin que le produit soit échangé ou remboursé selon les cas.

#### ARTICLE 8 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix s'entendent hors taxes pour toutes marchandises ou services. Pour les prestations le prix est calculé en fonction de l'ampleur, de la nature et de la durée de l'intervention de manière forfaitaire ou prix unitaire. Compost In Situ se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prix seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. Les produits demeurent la propriété de Compost In Situ jusqu'au complet encaissement du prix par Compost In Situ. Toutes nos offres font l'objet d'une révision à partir d'une année à la date anniversaire de démarrage du contrat selon la formule :  $P = P0 \times I / I0$  avec :

P = montant de l'offre, marché ou contrat révisé

P0 = montant de l'offre, marché ou contrat initial

I0 = indice ING à la date d'émission de la commande

I = dernier indice ING connu à la date d'émission de la facture

Le montant des frais de port est mentionné sur la facture pour toutes nos ventes en France.

#### ARTICLE 9 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour toute prestation ou fourniture d'un montant supérieur à 3000 € hors taxes, un acompte de 30 % est exigé à la commande.

Le solde est payable net à 30 jours de la date de facturation, la facture étant établie à la date de livraison.

En application de la Loi n° 80.335 du 12 mai 1980, relative aux effets des clauses de réserve de propriété dans le contrat de vente, Compost In Situ se réserve la propriété des marchandises et/ou des matériels jusqu'au complet paiement par l'acheteur. Chaque partie restera propriétaire de tous les droits attachés aux informations, connaissances, matériels et savoir faire acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du présent contrat et qui pourrait être utilisés au cours de

l'étude.

#### ARTICLE 10 - GARANTIE

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la conformité du bien au contrat, nous remboursons ou nous échangeons les produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande. Les produits doivent nous être retournés dans l'état dans lequel le client les a reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le client bénéficie également de la garantie légale des vices cachés et ce conformément aux dispositions légales.

Les produits achetés peuvent donner droit à une garantie contractuelle. Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un produit le client peut contacter l'assistance téléphonique. Pour pouvoir bénéficier de la garantie contractuelle des produits, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

Les garanties contractuelles ne couvrent pas :

- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Nous invitons à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits,
- les défauts et leurs conséquences dus à une intervention,
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné,
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

#### ARTICLE 11 - TRANSFERT DES RISQUES

Les risques liés au transport sont supportés par Compost In Situ sous la condition que l'acheteur ait vérifié les marchandises lors de leur réception en présence du transporteur et signifié si besoin au transporteur son refus de réceptionner la marchandise par écrit avec copie à Compost In Situ en mentionnant les motifs de ce refus dans les 48 heures. Compost In Situ fera procéder à un nouvel envoi.

Le transfert de propriété s'opère à partir de l'enlèvement ou de l'expédition de la marchandise de nos magasins, même au cas où une livraison franco domicile aurait été convenue.

#### ARTICLE 12 - ELECTION DE DOMICILE OU JURIDICTION

L'élection de domicile est faite à notre siège social. En cas de contestation relative à l'interprétation, à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, il est attribué compétence exclusive au Tribunal de Commerce de Nantes quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les présentes conditions sont régies par les lois françaises.